

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MAMER
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 19/12/2011	Date de la convocation 12/12/2011	Date de l'annonce publique 12/12/2011
Présents	Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean-Marie Kerschenmeyer, Fred Klopp, Romain Rosenfeld, Alphonse Schmid, Marcel Schmit, Mario Sommavilla, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal	
Absent(s)		
Point de l'ordre du jour 2	Fixation de la taxe sur les chiens à 50,00 € à partir du 01/01/2012	n°c. 172

Le conseil communal,

Vu sa délibération du 30/01/2006, approuvée par arrêté grand-ducal du 17/02/2006 et par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire le 23/02/2006 sous la référence 4.0042, sur la fixation de la taxe sur les chiens;

Vu la proposition réf. 18826 du 02/12/2011 du collège échevinal d'adapter la taxe sur les chiens aux circonstances actuelles, en l'occurrence à 50,00 € à partir de l'exercice 2012;

Vu la loi modifiée du 09/05/2008 relative aux chiens ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu l'article 105 de la loi communale du 13/12/1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

avec douze voix et une abstention arrête:

- **à partir de l'exercice 2012 la taxe sur les chiens est fixée à 50,00 €;**
- **la présente délibération remplace celle du 30/01/2006 sur la fixation de la taxe sur les chiens.**

Ainsi délibéré à Mamer, date qu'en tête (suivent les signatures)
 Pour expédition conforme
 Mamer, le 22/12/2011.
 Le secrétaire,

Le bourgmestre f.f.,